

PARCOURS D'ÉTUDES

DICTION LYRIQUE ITALIENNE

CATEGORIE

Discipline complémentaire imposée

NIVEAU

1^{er} cycle supérieur

PROFESSEURS

Anna SCHIVAZAPPA

Horaires : à définir ultérieurement

(ACCOMPAGNATEURS)

(Philippe BARBEY-LALLIA)

Floriana PEZZOLO

Horaires : à définir ultérieurement

(Elsa LAMBERT)

DUREE DES ETUDES

Deux ans (éventuellement trois) à raison de :

1^{ère} année : 1h de phonétique et de diction (cours collectif) + 1h30 de notions linguistiques de base (cours collectif) par semaine

2^e année : un cours individuel de diction lyrique par semaine (selon disponibilité horaire).

L'une des deux années peut être redoublée.

OBJECTIFS ET CONTENU

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances lui permettant d'aborder les oeuvres en langue italienne

Notions de phonétique, alphabet phonétique international, travail d'écoute et de récitation, diction chantée, vocabulaire spécifique à l'opéra et au chant, notions élémentaires de grammaire et de syntaxe, compréhension de textes.

EXAMEN DE CONTRÔLE

Dès leur admission, les élèves sont soumis à un test. Il détermine soit l'exemption de cet enseignement pour les élèves dont le niveau aura été jugé satisfaisant (équivalence de certificat) soit la dispense du cours de notions linguistiques de base et l'affectation aux cours de phonétique et de diction lyrique.

En 1^e année, les élèves passent 3 examens de contrôle : 2 en cours d'année (coeff. 1 pour chacun d'entre eux) et 1 en fin d'année (coeff. 2) qui leur permettent de poursuivre leurs études en 2^e année (mention TB, B ou AB).

L'examen de contrôle de fin de 1^{ère} année comporte :

- une épreuve écrite pour le contrôle de l'acquisition des bases linguistiques et phonétiques ;
- une épreuve orale comprenant :
 - . 1 poème court à réciter par cœur
 - . 1 air court au choix du candidat à traduire, réciter et chanter par cœur
 - . 1 déchiffrement de lecture phonétique

EXAMEN FINAL

L'examen du Certificat a lieu en 2^e année. Il comporte :

**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

- 1) deux contrôles continus notés par les professeurs (coeff. 1 pour chacun d'entre eux) dans le courant du 2^e trimestre ;
- 2) un examen en fin d'année comprenant (coeff. 1) :
 - . 2 récitatifs et airs au choix du candidat : le jury en choisira un qui sera récité et chanté par cœur ;
 - . vérification des capacités d'autonomie du chanteur : lecture, traduction et commentaire phonétique d'un extrait (choisi par le jury) d'un ouvrage du répertoire vocal (opéra, oratorio, cycle de mélodies...) proposé dans son intégralité par le candidat.

Les élèves dispensés du cours de notions linguistiques de base peuvent présenter le Certificat en 1^{ère} année (ils doivent toutefois suivre les cours collectifs de phonétique en plus des cours de diction lyrique).

MODALITÉS D'ENTRÉE

Ce cours est ouvert uniquement aux élèves chanteurs.

RECOMPENSES

Certificat (mention TB, B, AB)